

„ étant par conséquent indépendant & séparé de
 „ l'affaire présente, sera examiné & redressé par les
 „ Ministres Médiateurs. „

Ce n'a été que le 7. Juillet que ces trois points ont été réglés; & jusqu'à présent on est encore à apprendre si le Roi de Portugal en a agréé le contenu, aussi bien que celui de la déclaration qui les a précédés; mais on ne doute pas qu'il ne le fasse.

III. On voit que le troisième des articles de l'accordement dont on vient de parler, suppose des hostilités déjà faites contre les Portugais en Amérique: En effet, il y en a eu de commises, quoique nous eussions mis la chose dans le doute lorsque nous en fîmes mention dans notre dernier Journal. Le public qui en ignoroit la véritable raison, a été naturellement porté à croire que c'étoit une suite du mécontentement de l'Espagne par rapport à la conduite de Mr. de Belmonte. Il est juste de dissiper cette illusion. Les démêlés en Amérique viennent de plus loin, & n'ont de la part de l'Espagne, aucune liaison avec l'affaire de ce Gentilhomme Portugais à Madrid. Voici un exposé là-dessus tiré des Relations authentiques que la Cour a reçues de *Buenos-Aires* par le dernier Vaisseau qui en est arrivé à Cadix.

*Origine de
 la mésintel-
 ligence entre
 le Gouver-
 neur Espa-
 gnol de Bue-
 nos Aires
 & la Colo-
 nie Portu-
 gaise du St.
 Sacrement.*

„ Tout le monde sçait ce que les articles V. &
 „ VI. du Traité d'Utrecht entre l'Espagne & le Por-
 tugal du 6. Février 1715. accordent en Amérique
 „ à cette dernière Couronne. Elle y étoit assez
 „ favorablement traitée pour croire qu'elle en regar-
 „ deroit l'observation comme avantageuse. Cepen-
 „ dant dès l'année 1721. l'Espagne fut forcée de le
 „ plaindre des usurpations du Portugal en ce Pays-
 „ là. La Cour de Lisbonne ne peut pas encore avoir
 „ oublié les remontrances & les plaintes réitérées
 „ qu'on lui fit en plus d'une occasion. Le Gouver-
 „ neur de *Buenos-Aires* fit les mêmes plaintes à
 „ celui